Zeitschrift: Der Traktor : schweizerische Zeitschrift für motorisiertes

Landmaschinenwesen = Le tracteur : organe suisse pour le matériel de

culture mécanique

Herausgeber: Schweizerischer Traktorverband

Band: 7 (1945)

Heft: 10

Artikel: Assurance casco pour tracteurs

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1048981

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

licherweise ist es uns gelungen, prominente Referenten zu gewinnen. Das Programm und die Zeitpunkte dieser Tagungen werden in allernächster Zeit jedem Traktorhalter persönlich bekanntgegeben. Ueber die nachherigen zur Durchführung gelangenden eintägigen Spezial-Verkehrsausbildungskurse wird an diesen Tagungen orientiert.

Auch der Landwirt muss den Anforderungen, die der Verkehrsweg an ihn stellt, vollauf gewachsen sein. Eine abwartende Haltung birgt Gefahren sehr nachteiliger Auswirkungen in sich.

Unser Ziel ist: Dem Traktorführer die bis dahin gewährten gesetzlichen Erleichterungen hinsichtlich Strassenverkehr und Fahrzeugführung in die neue Verkehrsepoche hinüberzuretten. Um dieses Ziel aber zu erreichen, brauchen wir seine aktive Mithilfe.

Die Verkehrsgesetzgebung ist keine staatliche Schikane. Sie verkörpert lediglich den Schutz jedes einzelnen, der sich in der Gefahrenzone des Verkehrs bewegt. Diese Ordnung zu kennen und einzuhalten, soll kein Muss bedeuten, sondern soll freiwilliges Bestreben eines jeden sein.

Zwischen allen Strassenbenützern wie Fussgänger, Velofahrer, Autolenker, Lastwagen- und Traktorführer, soll ein friedlicher Wettstreit entbrennen, mit der Parole: Wer beherrscht die Strasse am besten. Rü.

Assurance casco pour tracteurs.

Lors de la séance du comité central, tenue à Lausanne le 18 septembre 1945, il fut décidé à l'unanimité de mettre en vigueur le contrat de faveur d'assurance casco pour tracteurs proposé par l'Assurance Mutuelle Vaudoise.

Les motifs qui menèrent à la conclusion de ce contrat ressortent de l'exposé ci-après qui renseigne, en même temps, d'une manière très claire sur le caractère de ce genre d'assurance.

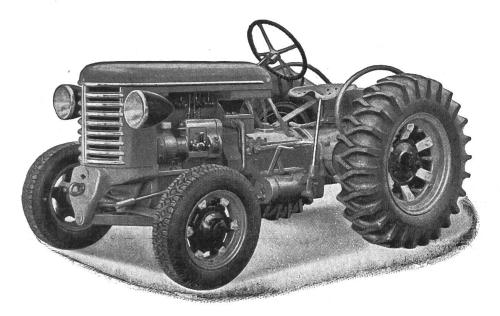
Nous ne voudrions pas omettre de mentionner que l'agent général de l'Assurance Mutuelle Vaudoise, M. Charles Sax, à Zurich, présenta cet exposé à MM. les membres du comité central.

Signification de l'assurance casco.

L'origine du mot « casco » est très ancienne. Il faut en effet remonter jusqu'au XIVe Siècle pour trouver des commerçants qui, pour la première fois, ont eu l'idée de s'assurer contre les risques d'avaries dont étaient menacés leurs bateaux. Ce fut les débuts de l'assurance maritime. Elle couvrait le corps de bateau. Cette expression a subi l'influence du temps et, de nos jours, on appelle assurance-casco celle qui couvre les dégâts causés à des avions ou à des véhicules à moteur, tels que voiture automobile ou tracteur. L'assurance casco apparaît pour la première fois en 1912 dans le rapport du bureau fédéral des assurances. Depuis, cette assurance s'est constamment développée. Le propriétaire d'une automobile ou d'un tracteur qui conclut une assurance

BÜHRER-DIESEL TRAKTOREN

FÜR LANDWIRTSCHAFT UND INDUSTRIE
2-Zylinder 25 PS 3-Zylinder 40 PS



Zentrale Zapfwelle - 7- oder 8-Gang-Getriebe und verschiedene weitere Neuerungen sind die Hauptmerkmale des Bührer-Diesel 1945

"BÜHRER" der fortschrittliche Schweizer-Traktor

FRITZ BUHRER - HINWIL-ZURICH TRAKTOREN- UND MOTORENFABRIK

Telephon (051) 981361

casco a droit, selon les conditions générales, à la réparation des dégâts subis par son véhicule consécutivement à un choc extérieur, soudain, violent et indépendant de la volonté du preneur d'assurance ou du conducteur.

Sont notamment considérées comme assurées, les détériorations résultant de chutes, de renversements, de collisions avec véhicules, de chocs avec d'autres corps, de manœuvres faites pour parer à un danger imminent. L'assurance couvre aussi les dégâts non-intentionnels causés par des personnes transportées ou survenus lors d'un transport terrestre ou par mer dans les eaux territoriales européennes, ainsi que les détériorations que des tiers causent par malice ou par malveillance.

Sont en outre couverts, dans les limites de ces conditions, les dégâts subis par les véhicules, s'il est volé ou fait l'objet d'un vol d'usage.

Enfin, l'assurance s'étend au vol du véhicule, des pièces et accessoires fixés au véhicule, ou se trouvant sous clé dans ce dernier, mais non pas à celui des bagages, qu'ils soient volés avec le véhicule ou séparément.

Moyennant convention spéciale et paiement d'une surprime l'assurance couvre aussi les dégâts causés au véhicule et à ses accessoires par le feu, l'explosion et le court-circuit; elle peut s'étendre aussi aux dégâts causés aux pneumatiques et caoutchouc, mais dans ce cas, l'assurance n'intervient qu'à la condition que ces dégâts surviennent simultanément avec d'autres détériorations tombant sous la couverture de ce contrat.

Par conséquent, ne sont pas considérés comme sinistres couverts par la présente assurance les dégâts mécaniques, tels que rupture, usure, les dégâts causés par les cahots d'une route en mauvais état, les dégâts causés par les influences atmosphériques, froid, chaleur ou humidité; enfin, les dégâts dûs à l'échauffement du moteur et aux mesures prises pour le refroidir.

Ce sont les points importants de ce qu'un propriétaire de véhicule devrait savoir sur l'étendue de l'assurance casco.

L'avantage de l'assurance casco.

On peut maintenant se demander si la conclusion d'une assurance casco pour un propriétaire de tracteur répond à une nécessité. Mais avant de s'assurer, il faut se poser cette question, qui est toujours la même: « Est-ce que je veux supporter moi-même le risque et m'exposer à verser éventuellement une forte somme, tout en espérant que cela n'arrivera pas, ou bien est-ce que je préfère verser régulièrement une somme modeste que je connais d'avance (la prime) et avoir la garantie qu'en cas de dommage je n'aurait pas à payer les frais de la casse.»

Spécialement de nos jours, le tracteur représente pour son propriétaire un capital qui n'est pas à négliger. Les possibilités de perte de ce capital, en quelques secondes, sont nombreuses. L'expérience prouve combien la plus petite inattention du conducteur de tracteur — véhicule en lui même assez facile à manier — peut faire dévier la machine hors de la route. Combien le poids de la remorque peut, sur une route en pente, mettre en danger le trac-

teur, ou souvent, combien la vitesse réduite du tracteur l'empêche de quitter rapidement une zone dangereuse.

Exemple: Tout récemment, un assuré qui n'avait même pas fini de payer son tracteur a pu se persuader des avantages que représente une assurance casco. Il roulait sur un chemin étroit qui conduisait à un passage à niveau non-gardé des chemins de fer. Le bruit que faisait le tracteur et sa remorque empêcha les occupants d'entendre le signal du train. Au moment de traverser la voie, le tracteur entra subitement en collision avec la locomotive. Le choc fut si violent qu'il entraîna la démolition complète du tracteur. La récupération du fer ne rapporta que la maigre somme de Fr. 400.—. Les occupants s'en tirèrent avec des blessures plus ou moins graves qui nécessitèrent un séjour à l'hôpital. L'assurance remboursa le dommage total subi par le tracteur, soit environ Fr. 10,000.—.

Conclusion: Cet exemple confirme que l'assurance casco n'est certainement pas un luxe. Par le jeu de la compensation, elle permet d'équilibrer un risque difficilement supportable par un seul individu.

Afin de faciliter à ses membres la conclusion d'assurances casco, l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs est entrée en relation avec l'Assurance Mutuelle Vaudoise pour mettre sur pied un contrat de faveur. Grâce à ce contrat de faveur, les membres de l'association bénéficient d'un rabais de 10% sur la prime du tarif normal. Les primes dans l'assurance casco se calculent sur la base du prix du catalogue ou sur le prix de vente du véhicule. Si l'on considère que l'assurance doit sérvir, avant tout, à garantir le gros dommage, il faut reconnaître que les primes sont très raisonnables.

Les polices qui ne sont frappées d'aucun sinistre, bénéficient d'une rétrocession de prime contractuelle de 10 %. A cela s'ajoute la répartition annuelle des bénéfices de la Mutuelle vaudoise. Cette répartition s'est élevée, ces dernières années pour l'assurance casco, à 10 % de la prime annuelle.

Brief aus Luxemburg.

Bekanntlich haben schon einige Traktor-Kolonnen, im Auftrag der Schweizer-Spende unser Land verlassen, um in den kriegsgeschädigten Nachbarstaaten dringende landwirtschaftliche Arbeiten auszuführen. So ist, am 16. Sept. dieses Jahres, unter anderem, unsere Kolonne nach Luxemburg abgereist.

Im Elsässerbahnhof in Basel sind wir eingestiegen. Vor der Abfahrt wollten wir es uns nicht nehmen lassen, unsere Lokomotive näher anzusehen. Die nicht besonders Vertrauen erweckende Dampfmaschine hätten wir gerne gegen eine «Gotthardloki» ausgetauscht. Auch im Innern des Wagens sah es nicht «schweizerisch» aus. Wir zogen vor, am Fenster zu stehen, als auf den staubigen, einst gepolsterten Bänken zu sitzen. Die für uns sehr interessante Fahrt führte über Mülhausen, Strassburg und Metz. Wir rauchten natürlich. Mit dem guten Duft unserer Schweizer-Stumpen lockten wir die französischen Kondukteure in unser Abteil. Zwischen Häuserruinen durch und über Notbrücken — alles stumme Zeugen des Krieges — brachte uns die Bahn, nach elfstündiger